

Communiqué de presse, le 20 mai 2022

Développement économique : renouvellement de la convention au profit des artisans de Retz-en-Valois

Lors du dernier Conseil Communautaire de ce vendredi 20 mai, les Conseillers de la Communauté de Communes Retz-en-Valois ont adopté à l'unanimité le renouvellement de la convention **avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France** (CMA Hauts-de-France) pour la période 2022-2023. Signée en juin 2020 pour une période de deux ans, celle-ci avait pour but d'approfondir le travail de la CMA sur le territoire Retz-en-Valois, au bénéfice de ses artisans.

La CCRV et la CMA renouvellent leur collaboration en faveur de l'économie locale

En juin 2020, l'intercommunalité a lancé une nouvelle action économique au profit des artisans de son territoire en signant une convention avec la CMA pour la mise en œuvre d'un programme en faveur du maintien et du développement de l'artisanat sur le territoire Retz-en-Valois. Arrivant à son terme, le Conseil Communautaire a voté à l'unanimité son renouvellement pour la période 2022-2023.

Trois actions ont ainsi été conservées pour cette nouvelle période :

1) Visites d'entreprises artisanales pour :

- Accompagner les entreprises artisanales dans l'amélioration de leurs pratiques managériales et/ou dans leur développement ;
- Sensibiliser, informer et accompagner les chefs d'entreprises artisanales sur la transmission de leur affaire ;
- Accompagner les entreprises dans les démarches qualités ;
- Amener les entreprises artisanales à enclencher et/ou avoir une pratique régulière des outils numériques ;
- Apporter des appuis conseil ;
- Proposer des formations adaptées

2) Ateliers numériques

Afin de sensibiliser les artisans sur les outils numériques, la CMA HDF organisera trois ateliers numériques, sur les thématiques :

- Site internet : utile ou pas ?
- Miser sur les réseaux sociaux sans se laisser déborder
- Cyber sécurité

3) Accompagnement des porteurs de projet

Les porteurs de projet qui souhaitent **créer ou reprendre une entreprise artisanale** seront accompagnés dans leur démarche (étude financière, juridique et réglementaire ; statuts ; formations ; aide à la recherche de financement ; accompagnement aux formalités ; accompagnement post création ...)

Ce renouvellement de **convention** s'inscrit dans le cadre de la compétence « Développement économique » confiée à la collectivité Retz-en-Valois. Elle est conclue pour **une durée de deux ans** et est tacitement reconductible. Elle appellera **un financement de la CCRV à hauteur de 21 500€ sur deux ans**.

Bilan de la première convention pour la période 2020-2022

Au cours de la période de la première convention, 206 entreprises du territoire ont été contactées afin de réaliser un état des lieux, notamment suite aux différents confinements. Ces contacts ont permis d'accompagner les artisans dans cette période délicate et d'identifier d'autres besoins.

- 80 entreprises ont ainsi bénéficié d'un pré-diagnostic plus poussé, ayant débouché sur :
 - ✓ 12 accompagnements « booster » liés à des projets de développement / amélioration des pratiques managériales,
 - ✓ 18 accompagnements dans le domaine du numérique,
 - ✓ 3 accompagnements dans le domaine de la transmission,
 - ✓ 19 accompagnements « post création hors numériques » (communication, recrutement, étude financière, déclarations fiscales et sociales ...).

- 7 artisans sont rentrés dans une démarche de « charte qualité » (objectif : améliorer et faire reconnaître la qualité de leurs produits et services)
- 1 artisan a été labellisé « Maître artisan »
- 4 artisans ont été labellisés par le nouveau dispositif « Répar'acteur » (artisan s'engageant en faveur de la réparation plutôt que du renouvellement du matériel à neuf).
- 16 artisans ont profité d'appuis conseils dans différents domaines (juridique, aide à l'investissement, réglementations métiers, etc ...) et 4 artisans en difficulté ont été accompagnés.
- 3 ateliers numériques ont été programmés, pour un total de 8 participants.
- 63 porteurs de projets ont été suivis dans le cadre de leur projet de création, ce qui a débouché sur 25 créations d'entreprises au 31/12/2021.

Pour plus de renseignements, contactez Alexandre Clément, chargé de développement économique de la Communauté de Communes Retz-en-Valois : 03 23 96 61 26 / a.clement@retzenvalois.fr.

Communauté de Communes Retz-en-Valois
9 rue Marx Dormoy
BP 133
02603 Villers-Cotterêts
Marlène ROLLET – Emilie HANAT
Service communication
Tél : 03 23 96 60 17 – 03 23 96 61 38
m.rollet@retzenvalois.fr – e.hanat@retzenvalois.fr

CMA Hauts-de-France
Maëlle FAYET
Chargée de communication externe
Délégation Territoriale Sud
Tél : 09 72 72 72 07 – 07 60 48 24 65
m.fayet@cma-hautsdefrance.fr